

Vœux d'orientation

Phase définitive : 3^e trimestre

Formulation des choix définitifs

Les repères temporels dépendent du paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre) de la fiche de dialogue.

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Phase provisoire	Phase provisoire	Phase définitive	Phase définitive
Intentions Courant 2 ^e trimestre	Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

Je formule les choix définitifs d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

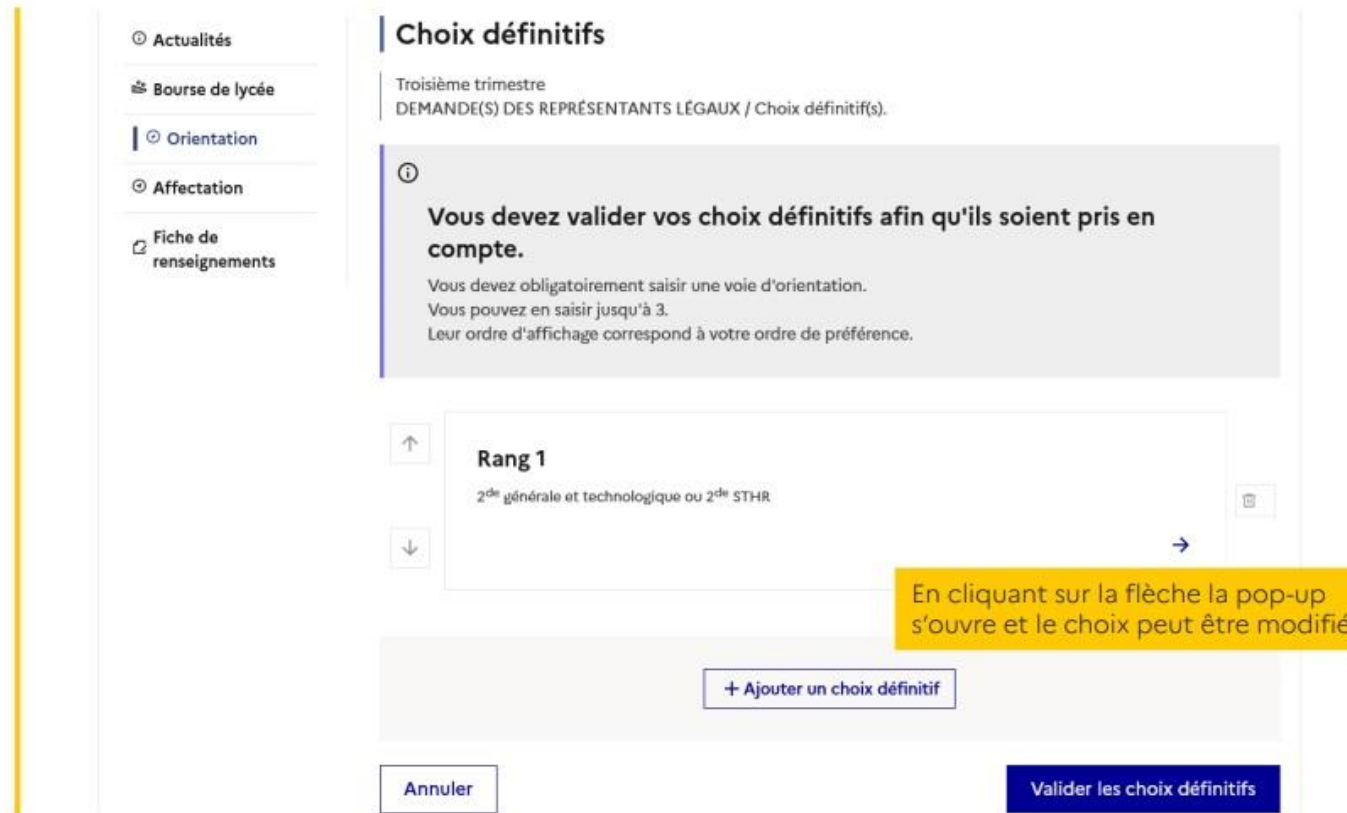
La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié.

The image shows a web application interface with a sidebar on the left containing menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', 'Affectation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Choix définitifs'. A modal dialog box is open, titled '→ Rang 1', with a 'Fermer x' button in the top right corner. Inside the dialog, there is a grey box with the text 'Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.' Below this, a yellow-bordered box contains the text 'Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)'. Three radio button options are listed: '2de générale et technologique ou 2de STHR' (with a sub-note 'STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration'), '2de professionnelle', and '1re année de CAP'. At the bottom of the dialog are 'Annuler' and 'Valider' buttons. In the background, a 'Valider les choix définitifs' button is visible at the bottom right, and an 'Annuler' button is at the bottom left.

Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Le bouton  permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.



Le bouton  supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

Pour le choix de la 2^{de} professionnelle et de la 1^{re} année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

2^{de} professionnelle :

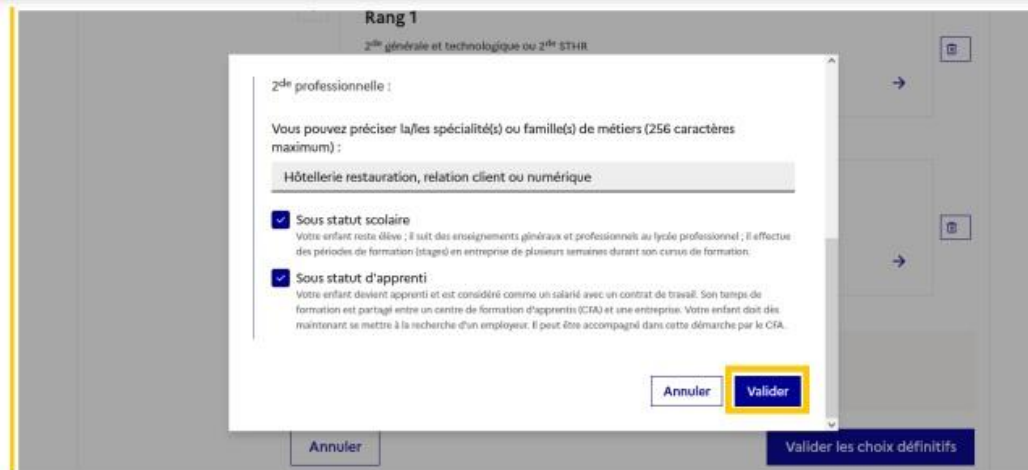
Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stage) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs



La sélection doit être validée pour être enregistrée.

Les informations complémentaires indiquées sont affichées :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LEGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaires

+ Ajouter un choix définitif